



Union Sacrée de la Nation

Secrétariat Permanent

COMMUNIQUE N° 007 /USN/SEC.PERM/MBMA/2026, RELATIF AUX DIFFERENTES PROPOSITIONS DE REFORME CONSTITUTIONNELLE

Tenant compte de nombreuses manifestations de soutien à l'initiative de réforme constitutionnelle organisées par nos compatriotes à Kinshasa, dans les Provinces et dans la Diaspora aussi bien en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe qu'en Océanie, et à la suite des mémorandums adressés à la Haute Autorité Politique de l'Union Sacrée de la Nation (USN) et de plusieurs initiatives appelant à la réforme de la Constitution du 18 février 2006 qui régit actuellement la République Démocratique du Congo, le *Secrétariat Permanent* invite les **Partis/Regroupements politiques**, les **Associations**, les **Personnalités Membres** de l'USN, les **Confessions religieuses**, les **Organisations non gouvernementales des droits de l'homme**, les **Ordres professionnels**, les **Syndicats**, les **Universitaires** en général et d'une façon particulière les **Juristes** ainsi que **tous les autres Patriotes congolais intéressés, au pays ou dans la Diaspora**, à lui transmettre leurs propositions au plus tard le mercredi 20 mai 2026.

Une commission technique sera ensuite mise sur pied pour résumer et évaluer les différentes propositions afin de produire un rapport qui sera transmis à **Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**, Président de la République, Chef de l'Etat qui représente la nation entière et assure par son arbitrage la continuité de l'Etat.



Fait à Kinshasa, le 20 avril 2026

Prof. André MBATA BEMUKUMESU MANGU

Secrétaire Permanent et Porte-parole de l'Union Sacrée de la Nation